

Conditions publiques de Roubaix

Avis important au Commerce des Laines

Au moment de l'ouverture des enchères de Londres, le Directeur de la condition publique de Roubaix croit devoir rappeler au Commerce, qu'un service spécial de dessuintage et de dégraisage officieux a été annexé à son établissement.

Cette utile innovation permet aux acheteurs de se procurer, avant la vente, le rendement des laines en suint EN LAVÉ A FROID, en même temps que le conditionnement à 18 et 1/4 pour cent de reprise d'humidité.

Il suffit d'envoyer, par grande vitesse, un échantillon de 5 à 600 grammes au moins de laine à essayer pour obtenir, 24 heures après sa réception, le rendement par dépêche télégraphique.

Pour le remboursement des frais, donner des références sur la place de Roubaix.

MUSIN.

Société de la Grande Harmonie

DE ROUBAIX

Salle des Répétitions. (entrée particulière)

GRANDE SOIRÉE FANTASTIQUE

donnée par M. FOURNIER,

CÉLÈBRE PHYSICEN PRESTIDIGITATEUR

Lundi 16 février, à 8 h. très-precises

Programme : première partie

- 1. Le cigare et l'oeuf ensorcelés.
2. La carte voyageuse.
3. La pièce enchantée.
4. Le devin ou les cartes touchées.
5. La confusion des couleurs (our Indien).
6. Le bouquet magique ou le facteur invisible.
7. Le calcul de Satan.
8. La multiplication des pièces de monnaie.
9. Le dé chinois.
10. L'épée spirituelle.

Deuxième partie

- 1. Le train express du mouchoir.
2. Le voyage invisible.
3. La bouteille mystérieuse.
4. La fontaine du foulard.
5. La boîte sorcière.
6. Le restaurant diabolique, expérience comique.
7. La voltige de la baguette, de la montre et de la pièce de 5 francs.
8. L'ombre enchantée.
9. Les chapeaux diaboliques.
10. La cravate infernale.
11. Une Fête Vénitienne, avec feu d'artifice dans un chapeau.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille SENELAR-LAMBRECO, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, du décès de dame JULIETTE-CECILE LAMBRECO, épouse de Monsieur SENELAR, décédée à Roubaix, le 14 février 1874, à l'âge de 27 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister aux obsèques et salut solennels qui auront lieu le lundi 16 février 1874, à trois heures et demie, en l'église Saint-Martin, à Paris.

L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de la Perche, 66, à 3 heures.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel sera célébré le lundi 16 février 1874, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur ALFRED-FRANÇOIS FERRALLIE, décédé à Roubaix, le 13 février 1874, à l'âge de trente-quatre ans, administré des Sacraments de notre Mère la Sainte Eglise.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD.

Présidence de M. DAUVOY, conseiller.

Min. publ. : M. CARPENTIER, 1er avocat-général.

Audience du 13 février. (Suite)

Déclaré non coupable. Dizez est immédiatement mis en liberté.

Défenseur : M. Hattu.

2e affaire. — Vols qualifiés.

L'accusé est le nommé Joseph Ombreux, âgé de 32 ans, né à Arras, ancien employé de la Compagnie du chemin de fer du Nord. Il est inculpé de vols commis au préjudice de la dite Compagnie dans les circonstances suivantes :

A la date du 10 juin 1873, l'inspecteur de la Compagnie du Nord dénonçait au parquet d'Arras des vols de charbons commis par un de ses employés qu'il avait congédié le 31 mai 1873 pour mauvais services. Ombreux était employé en qualité de pointeur à la gare des usines d'Hautmont. Ses fonctions consistaient à livrer aux diverses manufactures les wagons chargés de houille qui leur étaient destinés. Usant de sa facilité, il se donnait la position à la gare, l'accusé se soustrait de nombreux wagons de charbons et il a opéré la vente à son profit. Ces différents vols s'élevaient à 39 wagons, représentant la somme de 9,250 fr., sans compter les frais de transport et de douane.

Ombreux, sitôt qu'il se vit découvert, se réfugia en Belgique; il fut arrêté à Charleroi le 2 novembre et remis aux autorités françaises.

Déclaré coupable, Ombreux est condamné à la peine de huit années de réclusion.

Défenseur : M. Hattu.

Audience du 14 février.

Ministère public : M. MASCAUX, substitut.

1re affaire. — Faute en écritures de commerce.

L'accusé est le nommé Dujardin (Waldemar Oscar), né à Chêreny le 28 mars 1843, employé de commerce, domicilié à Lille.

Dans le courant de décembre 1873, et de janvier 1874, le sieur WATRIOT-DÉSCLOUX et la dame ESCOFFIER ont été victimes de

plusieurs reprises, reçu par des commissionnaires des lettres signées des noms de leurs clients et demandant qu'on envoyât aux adresses qu'elles indiquaient une certaine quantité de marchandises. Ils effectuèrent ces livraisons, mais lorsqu'ils réclamèrent le paiement, les clients protestèrent. On reconnut alors que les lettres étaient fausses. L'accusé fut arrêté en flagrant délit au moment où il recevait les marchandises ainsi frauduleusement obtenues. Il a, du reste, fait aussitôt les aveux les plus complets.

Défenseur : M. Duvet. L'audience continue.

AFFAIRE STOFFEL

Le colonel Stoffel, appelé à comparaître dans le cabinet du capitaine instructeur près le deuxième conseil de guerre, a subi avant-hier, rue du Cherche-Midi, son premier interrogatoire.

Autorisé à ne pas purger immédiatement la condamnation à deux mois de prison dont il a été frappé par le tribunal correctionnel de Versailles, M. Stoffel s'est présenté en liberté.

Il est accusé, on le sait, d'avoir, en août 1870, enlèvement des dépêches destinées à M. le maréchal de Mac Mahon, crime prévu par l'article 235 du Code de justice militaire.

L'instruction s'occupe de rechercher les témoignages à l'appui des réserves posées par le général Pourcet, dans la séance du 4 novembre dernier du premier conseil de guerre à Trianon.

Le colonel sera défendu par M. Lachaud.

Le tribunal de Gray vient de rendre son jugement dans l'affaire de plainte en diffamation déposée par M. le duc de Marmier contre le docteur Turck et le sieur Perrot imprimeur de l'Indépendance de la Haute-Saône, à propos d'un article publié à la dernière heure contre M. le duc de Marmier, candidat à la députation. — Le docteur Turck est condamné à 40 jours de prison, 2,000 francs d'amende, 10,000 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans 10 journaux de Paris, dont 5 au choix du duc de Marmier et 5 au choix du ministère public.

L'imprimeur à 20 jours de prison 2,000 francs d'amende et les deux solidairement aux frais du procès. — Le tribunal a ordonné, de plus l'affichage, du jugement à la porte des bureaux de l'Indépendant de la Haute-Saône.

MM. Raspail se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises qui les a condamnés, l'un à 2 ans, et l'autre à 6 mois de prison pour apologie de faits qualifiés crimes ou délits.

Faits Divers

M. Pasquier, président de Chambre à la cour d'appel de Paris, est mort cette nuit, des suites d'une maladie de cœur.

On rapporte que, dans la visite qu'il a faite avant-hier à la manufacture de Sevres, le maréchal Mac-Mahon a fait plusieurs acquisitions importantes qu'il compte offrir en cadeau à ses souverains.

Il vient d'être fait dans la rade de Lorient l'épreuve d'une torpille, contenant 300 kilogrammes de poudre, mouillée sur le fond à 10 mètres et à 5 mètres de distance horizontale de la coque d'un vieux bâtiment le Cormoran, amarré dans une position fixe. Le feu communiqué de Ste-Catherine au moyen d'une pile électrique, a déterminé l'explosion. Le bâtiment a été coupé en deux et aurait immédiatement coulé sans les barils disposés pour le soutenir à flot.

Le 23 de ce mois aura lieu aux enchères publiques la vente du journal le Soir, dépendant de la succession Merton.

Depuis quatre ans environ, demeurait rue Montyon, à Paris, une famille du nom de Cozoua, composée du père, de la mère et de la fille, jeune personne de 21 ans. Le 9 février, vers 10 h du matin, M. Cozoua prévint son concierge qu'il partait pour Lyon avec sa femme et sa fille, passer quelques jours chez son frère. Hier, vers trois heures, les voisins se plaignirent d'une odeur insupportable qui s'exhalait de l'appartement habité par la famille Cozoua. On courut de nouveau chez le commissaire de police qui se rendit immédiatement sur les lieux accompagné d'un serrurier, auquel il fit ouvrir la porte. Un spectacle horrible s'offrit alors aux yeux des spectateurs. M. Cozoua était assis dans un fauteuil, la tête penchée sur l'épaule gauche, et tenant à la main un revolver dont trois coups étaient déchargés. Il s'était brulé le cerveau. A ses pieds gisaient sa femme et sa fille qu'il avait tué de sa propre main. Mme Cozoua avait été frappée au cœur. Elle était morte sur le coup. — Quant à la pauvre jeune fille, elle couvrait en partie le corps de sa mère qu'elle entourait de ses bras raidis. La balle était entrée au-dessus du sein droit; elle non plus n'avait pas dû souffrir longtemps. On n'a trouvé aucun papier, aucune lettre, rien qui pût apprendre la cause d'un aussi horrible drame.

Le carnaval à Strasbourg. — On mande de Strasbourg, le 13 février : « La grande fête carnavalesque que le directeur du théâtre de notre ville avait organisée hier soir, a fait un fiasco complet. Non-seulement les indigènes étaient absents, mais les Prussiens eux-mêmes étaient très-peu nombreux. Notre impresario n'a désespéré pas de chance, mais il peut s'en consoler, puisque son déficit est comblé chaque mois par la caisse centrale de l'Alsace-Lorraine. Le Journal d'Alsace, parlant de la fête d'hier, dit que le bal n'a rappelé les fêtes de Venise que par... la glace... qui y régnait. »

LES PAPIERS DE M. THIERS. — STÉPHAN POLES. — Un Polonais, le sieur Stéphan Poles a intenté un procès en dommages-intérêts au propriétaire du Times, pour cause de diffamation. Le sieur Poles est venu à Paris après le 18 mars et se lia avec M. Crawford, correspondant du Daily News, radical très ardent. M. Crawford le présente à M.

Dallas, son collègue du Times, et celui-ci, profitant de l'intimité de Poles avec les chefs communistes, l'employa à raison de 50 fr. par semaine.

Sur ces entrefaites parut le décret donnant la démolition de l'hôtel de M. Thiers. Poles obtint de ses amis de la Commune l'autorisation de visiter l'hôtel et y parut fort émerveillé des trésors artistiques qu'il contenait.

Il se rendit alors à Versailles, se présenta à M. et à Mme Thiers, comme secrétaire de M. Dallas, et leur offrit de sauver les papiers les plus importants ainsi que les menus objets faciles à emporter. Il déclara avoir remis une certaine quantité de papiers et d'objets à M. Thiers.

Arrêté à Paris, dans les derniers jours de Mars, Poles fut gardé pendant sept mois et parvint à s'évader.

Arrivé à Londres, il obtint d'être attaché comme correspondant à une revue anglaise et noua des relations avec un écrivain anglais très connu, M. Wilkie Collins.

Une année plus tard, le journal le Nord annonça que des papiers très-importants avaient été soustraits, pendant la Commune, à M. Thiers, par un journaliste anglais, M. Bowler, qui ne voulait les rendre que contre une somme de 14,000 francs. M. Bowler est, depuis vingt ans, le correspondant du Morning Post. Il fut très-affecté de cette accusation, et un de ses amis, M. Charles Auston, publia dans le Times un article intitulé : Les faux correspondants, dans lequel il flétrissait les procédés du sieur Poles, qui n'avait jamais été, selon lui, que « messenger et porteur de dépêches. » Il déclarait que Poles s'était paré du titre de correspondant du Times pour capter la confiance de M. Thiers, qu'il a indignement trahi.

C'est en réponse à cet article que Poles a intenté un procès en diffamation au Times. Il affirme qu'il n'a jamais pris le titre de correspondant; il déclare qu'il a risqué sa vie pour sauver des papiers très compromettants, selon lui, que M. Thiers désirait recouvrer, et qu'il n'a reçu aucune récompense. Il n'en a gardé aucune, dit-il, qui put lui servir plus tard à extorquer de l'argent; mais il n'explique pas les motifs qui l'ont fait arrêter, après la Commune.

L'avocat du Times a produit les dépositions recueillies à Paris, de M. Thiers, de Mlle Dussac et de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui déclarent formellement avoir été trompés par le sieur Poles.

M. Thiers affirme en outre que Poles s'est présenté comme correspondant du Times et que M. Barthélemy Saint-Hilaire a reconnu quelques jours plus tard la fausseté de ses assertions.

Dans l'intervalle, Poles avait reçu des instructions pour retirer certains documents qu'il a remis à M. Thiers. Quand on a su à qui on avait affaire on ne lui a pas donné de nouvelles instructions, on s'il a pris quelque chose, ça a été pour son propre compte. M. Thiers déclare que s'il avait eu des papiers compromettants il ne les eût pas confiés à un étranger.

Le Times a été condamné à payer cinquante livres de dommages-intérêts.

On vient de placer à la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, sur le socle en marbre qui se trouve au bas de l'escalier, la statue de Gœring, le premier imprimeur de Paris. Elle a été sculptée par M. Daumas.

Un bien triste et singulier accident est arrivé avant-hier chez M. Lhomme, fabricant de coffres-forts, 21, route de Saint-Ouen, à Paris.

Une dame et un petit garçon entrent, vers midi, dans sa boutique; la dame a besoin d'une caisse.

Tout d'abord, on lui en fait voir une énorme.

— Ou pourrait y entrer tout entier, dit en riant le fabricant.

La dame répond que c'est trop grand et demande à en voir d'autres. On les lui montre; pendant ce temps, l'enfant se met à jouer.

Tout à coup, on entend un claquement sourd, puis un cri étouffé.

L'enfant était entré en jouant dans l'immense caisse et en avait refermé la porte sur lui.

— Ouvrez! ouvrez-lui vite! cria la mère affolée.

— Mais... je ne sais pas le mot... Mon commis seul connaît la combinaison, et il est en course.

On se figure aisément cette scène terrible. La situation se prolonge une demi-heure. Les cris allaient s'affaiblissant, puis ils cessèrent.

Enfin, le commis arriva; mais il était trop tard. L'enfant était presque asphyxié; et il est à peu près certain qu'il n'en reviendra pas.

— On lit dans le Journal du Mans : On vient de découvrir dans la paille d'un lit où couchait Nonasco dit Sciaccia, rue Godard, 4, au Mans, un nouvel arsenal d'armes, notamment deux énormes pistolets tout chargés et amorcés. Il restait ces bijoux sur sa table de nuit, le soir, dans le cas où qu'il serait entré chez lui pour l'arrêter.

Bouvy et Novary, dont nous avons annoncé l'arrestation, auraient commis un vol de gibier et de vêtements avant de quitter Laval.

— Le doryphora decempunctata (mouche à dix points de terre). — Aux détails que nous avons donnés hier sur l'insecte qui ravage les champs de pommes de terre dans toute l'Amérique du Nord, nous ajoutons ceux qui suivent et qui nous sont fournis par le Times :

Le doryphora decempunctata, écrivait M. Reed, secrétaire de la Société d'entomologie de l'Ontario, dans son rapport sur l'année 1872, a pullulé par semaines formidables; on en écrasa par milliers sur les promenades, dans les rues, le long des murs. On s'attendait encore à un accroissement de ce fléau pour l'année suivante.

Les cultivateurs canadiens ont découvert un moyen efficace pour combattre le doryphora; c'est l'accharose de sucre. Toutes les fois qu'on s'en est servi convenablement,

les résultats ont été infaillibles. Il est nécessaire d'employer de l'accharose de bonne qualité et, il faut le dire, cette qualité est très-variables. On mêle cette substance dans de la farine ou de la plâtre, à raison de 45 à 20 parties de farine ou 30 à 40 parties de plâtre contre une d'accharose.

La nature donne aussi un auxiliaire puissant contre le doryphora; c'est un petit coléoptère, la coccinelle à quinze points (bête-à-Dieu), qui attaque ses larves.

— UN DRAME A BOUSSU. — Tel qui croyait prendre se trouva pris, et d'une manière intéressante.

Mardi matin, deux gendarmes de la brigade de Boussu amenèrent à Mons, pour l'écraser à la prison cellulaire, un individu solidement garrotté. L'un de ces braves agents de la force publique portait un long marteau de forge, l'autre un énorme trousseau d'ustensiles à l'usage des voleurs : crochets, fausses clés, vilberquin, meche anglaise, leviers et autres pièces à conviction.

La police judiciaire avait eu vent depuis cinq ou six semaines qu'un vol considérable se préparait à Boussu. Elle faisait bonne garde toutes les nuits, spécialement autour de trois ou quatre maisons.

Hier soir, le lieutenant de Mons, M. Oudart, pria M. D., receveur de l'enregistrement, de lui donner l'hospitalité pour une partie de la nuit. Il se posta dans le bureau, derrière une bibliothèque formant barricade, avec le brigadier M. Hieu, le Bousou, et le brigadier Bayrier, de Mons.

A une heure du matin, la troupe émue entendit de légers pas au dehors. Quelqu'un s'avancant avec précaution. Le voleur s'arrêta, écouta un instant, puis souleva les volets, les ouvrit, enfouça la fenêtre avec facilité, l'escaladé même, et descendit dans la place. Il fit une nouvelle pause. Tout était dans un calme absolu. Il dépose ses instruments sur le plancher, il tire une allumette de sa poche et la frotte sur la jambe de son pantalon. Le phosphore éclate. A ce moment : « Halte! s'écrie le lieutenant, et d'une main assurée il empouge le misérable.

Celui-ci pousse un effroyable juron et se débat avec une violence désespérée. Dans l'obscurité, l'un des gendarmes se jette sur son lieutenant et le serre à la gorge. Les trois combattants roulent sur le plancher. Un coup de revolver part, tiré par l'officier, dans le but d'effrayer l'audacieux coquin ou les complices qui peuvent se trouver dans l'avant-cour peut-être aussi par mégarde dans la bagarre.

Pendant ce temps, c'est-à-dire pendant une seconde ou deux, l'autre gendarme, suivant sa consigne, avait allumé la lampe. — Rends-toi! tu es entre les mains de la gendarmerie, cria le lieutenant.

Mais le voleur, dont les deux bras étaient tenus, mordait comme un enragé.

Enfin, il fallut céder, se laisser lier les poings et prendre tristement le chemin de la caserne.

C'est un nommé Jules Sarot, âgé d'environ 40 ans. Il est né à Sirault et s'est marié à Boussu. Ses antécédents sont mauvais; il est repris de justice.

Nous avons oublié de dire que la balle du revolver, sans avoir atteint personne, s'est logée au haut d'une porte. — Plusieurs visites domiciliaires ont été faites la nuit même à Boussu.

On dit que deux autres arrestations, que l'on considère comme conséquences de la première, ont été opérées dans deux localités voisines.

Enfin, mais il faut se défier des exagérations, la justice aurait maintenant de graves indices au sujet de plusieurs crimes jusqu'à présent mystérieux. (Hainaut.)

COMMERCE

Avis divers.

ANVERS, 14 février. — Laines. — A la dixième séance de nos ventes publiques de laines qui a eu lieu hier après-midi, il a été exposé. Vendu. 2728 bal. laines de Buenos-Ayr. 2597 b. 21 » » lavées 16 »

2728 balles. 2613 b. Les prix ont été irréguliers et parfois plus faibles.

Cette après-midi a lieu la onzième et dernière séance. De gré à gré on a vendu 29 b laine en suint de la Plata.

HAVRE, 13 février 1874. — Cotons : Nous avons eu aujourd'hui une très bonne demande de filature, et à part quelques blocs Louisiane et Dhollerah que l'on a pu obtenir avec quelque faveur aux acheteurs, les prix ont été très fermes tant pour Surate que pour Amérique, et il y a eu plus d'affaires dans des dernières sortes. Il faut maintenant payer 100 fr. pour bon T. O. Louisiane. A livrer, on a noté aussi passablement d'affaires, du strict good middling Georgia, à 103 fr.; du fully low middling Louisiane, à 101 fr.; du good ordinary, à 92 fr.; du barely strict ordinary, à 81 fr.; du strict low ordinary, à 78 fr.; du fair Ocmra par voilier de mars, à 67 fr.; du fully fair dito, à 71 fr.; du fully fair par steamers de février-mars, à 72 fr. A terme, on a payé ce matin 97 fr. pour Louisiane février, 98 fr. pour mars et l'on tenait 99 fr. pour les mois suivants. On a été plus froid pour terme cette après-midi.

Les ventes notées à quatre heures vont à 3,539 b.

HALLE AUX TOILES DU 13 FÉVRIER. — Il y avait, cette semaine, moins d'étrangers sur notre place. Nos affaires ont été, par conséquent, moins actives et n'ont pas eu l'animation du mois de janvier. Les cours de nos produits fabriqués sont généralement bien tenus.

La vente de la rouennerie s'est ressentie de cette diminution dans le nombre des acheteurs. On cite des lots importants traités cette semaine, mais l'ensemble n'est pas satisfaisant pour le fabricant. Avec un tel état de choses, le producteur ralentit sa fabrication, afin de ne pas créer un stock dont l'écoulement est toujours difficile.

Le chiffre des affaires a diminué également pour l'industrie. La vente, dans le

mois de février, est souvent moins forte, les commissions sont moins importantes.

Il s'est traité peu d'affaires en tissus fins. Les tissages, entourent des marchés au point de livraison, et les tissus disponibles sont fort rares. Aussi les cours sont fermes; plusieurs tisseurs ne veulent traiter d'affaires qu'aux anciens prix.

Aucun changement à signaler depuis huit jours pour les cotons filés. La bonne tenue des cotons des Indes a maintenu le cours de certains numéros. Les avis de Liverpool et du Havre pourront influencer certains acheteurs, mais les prix des filés ne devront pas varier sensiblement, car on paraît disposé à faire maintenant des approvisionnements de longue durée.

CAFÉ avec vaste jardin

Rue Neuve, 30

M. Gintons, restaurateur à l'honneur d'informer le public qu'il ouvrira à partir du 15 février un Café dans le local qui était occupé par le Cercle de l'Union minière, Belle Tabagie, Billard, etc., etc.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine la célèbre farine de Santé de Du Barry de Londres, dite : REVALESCIERE.

vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, écoulements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellane, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M. Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissement, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 48,744 : le docteur médecin Shorland, d'une hydrophilie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 62,913.

Valgore, (Ardèche), 19 octobre 1863. La Revaléschiere est une remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julia, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONSIEUR, curé. Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revaléschiere en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. franco. Envoi contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien, Morille-Bourgeois et chez les autres pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & Co., 20, Place Vendôme, à Paris. 4095

Annuaire de l'arrondissement de Lille

POUR 1874

Librairie Alfred Reboux, rue Nain, 1.

BOURSE DE PARIS DU 14 FÉVRIER

VALEURS Côtés l. précéd. Hautes Baisse

A TERME 3 0/0 58.85 58.85 0.00 0.00 5 0/0 1871 93.10 92.97 1/2 0.01/2 0.00 5 0/0 1872 93.15 93.00 0.15 0.00 B. de France 1042.50 1042.50 0.00 0.00 B. de Paris 812.50 795.00 17.50 0.00 Foncier 297.50 300.00 0.00 2.50 Mobilier 522.50 522.50 0.00 0.00 Générale 495.00 493.75 1.25 0.00 Est 881.25 880.00 1.25 0.00 Lyon 0.00 0.00 0.00 0.00 Midi 1897.50 1897.50 0.00 0.00 Nord 840.00 0.00 0.00 0.00 Orléans 0.00 0.00 0.00 0.00 Ouest 730.00 723.00 7.00 0.00 Gaz 410.00 412.60 0.00 2.60 Suez 80 18 597 1/2 0.01/2 0.00 5 0/0 Italien 337.50 330.00 7.50 0.00 Espagnol 387.50 336.25 51.25 0.00 Lombards 725.00 722.50 2.50 0.00 Autrichiens

COMPTANT 3 0/0 58.85 587 1/2 0.01/2 0.00 5 0/0 libéré 93.05 92.86 0.20 0.00 5 0/0 non-lib. 93.05 92.83 0.20 0.00 4 1/2 0/0 86.25 85.70 0.55 0.00 Morgan 525.00 523.75 1.25 0.00 Ville 1869 284.50 282.25 2.25 0.00 » 1871 284.50 283.75 0.75 0.00 Obi. 3 0/0 Est 269.50 263.75 5.75 0.00 » Lyon 285.00 283.50 1.50 0.00 » Midi 273.50 274.50 0.00 1.00 » Orléans 279.00 278.25 0.75 0.00 » Vendé 242.00 240.00 2.00 0.00 Orléans à Ch. 230.00 228.00 2.00 0.00 Orl. Rouen N. 0.00 0.00 0.00 0.00 » (Sud) 300.00 200.00 0.00 0.00

BANQUE 3 0/0 Esp. Int. 45 3/4 45 3/4 0.00 0.00 30/0 Esp. Ext. 69 5